



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 juillet 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 2 juillet 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 18 juillet 2008

**Rapport annuel sur la gestion de la dette 2007**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M.  
Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank  
MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Jean-Pierre GAILLARD - M.  
Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-  
CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M.  
Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick  
DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Gaëlle MANGIN -  
Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis SIMON -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Amaury BREUILLE donne pouvoir à Bernard JOURDAIN - Josiane METAYER donne  
pouvoir à Jacques TAPIN - Delphine RENAUD-PAGE donne pouvoir à Pascal  
DUFORESTEL - Anne LABBE donne pouvoir à Nathalie SEGUIN - Nicole GRAVAT donne  
pouvoir à Denis THOMMEROT - Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude  
SUREAU - Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Alain PIVETEAU  
donne pouvoir à Christophe POIRIER - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frank  
MICHEL - Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN - Elisabeth  
BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Frédéric GIRAUD - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2008**

DELIBERATION D20080296

**DIRECTION DES FINANCES**

**Rapport annuel sur la gestion de la dette 2007**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération du 26 avril 2007, le Conseil Municipal a défini les principes de base de la gestion et de la couverture de la dette pour l'exercice 2007, comme le prévoit la circulaire N° NOR-INT-B-92-00260 C du 15 septembre 1992 des Ministères de l'Intérieur et des Finances.

Cette réglementation donne un cadre annuel à ce type de décision. Il convient dès lors d'énoncer les principes à retenir pour l'exercice 2008 en tenant compte de l'évolution des marchés financiers, des anticipations et des nouveaux produits offerts par les banques.

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort met en concurrence les prêteurs et mène une politique de gestion active de sa dette avec l'objectif de minimiser la charge financière supportée par la collectivité. Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qui rendent les marchés volatiles, elle peut recourir aux instruments de couverture afin de se protéger contre de potentielles hausses de taux ou au contraire de profiter d'éventuelles baisses.

Afin de prendre des décisions avec souplesse et rapidité et saisir des opportunités sur le marché, la stratégie doit, au préalable, être clairement définie. Je vous propose donc, pour l'exercice 2008, en application de la circulaire interministérielle précitée, de cadrer les procédures de décision autour :

- d'un rapport annuel comportant un compte-rendu des grandes actions menées en 2007,
- d'une présentation des hypothèses d'emprunts nouveaux, d'aménagement de l'encours et de la stratégie à venir pour 2008,
- d'une délibération annuelle autorisant l'Exécutif Municipal à mettre en œuvre une stratégie, éventuellement complétée ultérieurement par une autre délibération si les conditions des marchés financiers évoluent dans un sens, aujourd'hui imprévisible.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport sur la gestion et la couverture des emprunts figurant en annexe de la présente délibération ;
- Décider de protéger la commune contre le risque de taux en recourant pendant l'exercice 2008 à la diversification des emprunts nouveaux, au refinancement éventuel d'emprunts et à des opérations de couverture de risque de taux d'intérêt, en fonction des opportunités offertes par les marchés et les produits des établissements spécialisés ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à intervenir dans ces domaines étant précisé que :
  - les opérations ne seront conclues qu'après mise en concurrence d'au moins trois de ces établissements ;
  - les opérations pourront être :
    - des contrats d'échanges de taux d'intérêt fixant ou variabilisant une dette
    - des contrats encadrant la variation des taux d'intérêts : garantie de taux plafond, garantie de taux plancher, garantie de taux plafond et de taux plancher
    - des contrats d'accord sur taux futur
    - des contrats avec options
    - des contrats dérivés des formules énoncées ci-dessus.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**

**Pilar BAUDIN**